

31.05.2010 - 17:35 Uhr

Nécessité de prendre en compte les intérêts globaux - FMB dépose un recours

Bern (ots) -

BKW FMB Energie SA (FMB) a déposé auprès du Tribunal administratif fédéral un recours contre la décision de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) du 26 avril 2010 concernant l'extension de la ligne haute tension Wattenwil-Mühleberg. Avec ce recours, FMB souhaite garantir une évaluation complète et pondérée des intérêts en jeu.

La décision de l'OFEN confirme l'importance stratégique de la ligne pour la sécurité d'approvisionnement de la région de Berne ainsi que la nécessité d'augmenter la tension de la ligne entre Wattenwil et Mühleberg. Le recours de FMB porte en premier lieu sur le fait que la décision de câblage partiel ait été prise sans que l'impact environnemental de cette option soit analysé de manière approfondie. Or, cet élément doit être pris en compte lors de l'évaluation, au même titre que la protection du paysage. L'objectif de FMB est d'obtenir une nouvelle évaluation de l'obligation de câblage partiel qui prendrait également en compte l'impact environnemental de cette option, sur la base du système d'évaluation «Câble vs ligne aérienne».

FMB souhaite que les intérêts globaux fassent l'objet d'une évaluation claire et approfondie. Si cela n'était pas le cas, la Commission fédérale de l'électricité refuserait probablement la hausse des prix d'utilisation du réseau qui résulterait des coûts de réalisation supplémentaires liés au câblage. Ces derniers devraient en effet alors être pris en charge en totalité par FMB.

Contact:

Antonio Sommavilla +41 31 330 51 07 antonio.sommavilla@bkw-fmb.ch

 $Diese\ Meldung\ kann\ unter\ \underline{https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009/100604603}\ abgerufen\ werdende betreet b$